

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 13 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le treize février

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2018

**PRÉSENTS** : M. DUMOULIN André (Maire), Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric (adjoints), MM. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme de PARISOT DE BERNECOURT France,

**ABSENTS (avec pouvoir)** : M. CHEVEREAU Laurent a donné pouvoir à Mme de PARISOT DE BERNECOURT France, M. de MEAUX Emmanuel a donné pouvoir à M. BELET Georges.

**ABSENTS (sans pouvoir)** : Mme MATRAY Morgane.

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Mme DELATTRE QUENEY Delphine

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

### ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DECEMBRE 2017
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 JANVIER 2018
- PÉNAP PLAINE DES CHÈRES ET COTEAUX : PROPOSITION DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PÉRIMÈTRE PÉNAP ET DU PROGRAMME D'ACTIONS ASSOCIÉ AU PÉRIMÈTRE
- TAXE D'AMÉNAGEMENT : FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE 2018/EXONÉRATIONS FACULTATIVES
- ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018
- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B)
- MTRL : PROJET DE CONVENTION DES 11 COMMUNES MEMBRES DE LA MUTUELLE DES MONTS D'OR POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES CONFÉRENCES
- DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL « 94 RUE DE L'EGLISE »
- DIVERS

M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter quatre dossiers à l'ordre du jour, dont deux dans la rubrique « divers » ;

- PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET SEMCODA : POUR UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE PAR « SEMCODA » SUR LES DÉPENSES DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS COLLECTIFS « SEMCODA »
- CCBPD : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMISSION PCAET ET DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMISSION PLH
- DIVERS

CCBPD - Actualisation des listes d'élus dans les différents groupes de travail et de commissions

PROPOSITION DE CRÉATION DE STRUCTURE pour assurer la garderie périscolaire et extrascolaire

Le conseil municipal, accepte les quatre ajouts, à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DÉCEMBRE 2017**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du 12 décembre 2017.

N'ayant pas d'observation à formuler, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 12 décembre 2017.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 JANVIER 2018**

M. le Maire donne lecture des remarques faites par M. CHEVEREAU Laurent et dit approuver ces observations.

Il demande que dans le 1er paragraphe du dossier « devenir du logement communal 94 rue de l'église », soient supprimés les mots suivants « ...de son étonnement par rapport au... » et qu'il soit écrit « M. le Maire fait part de la réception d'un courrier qu'il a reçu d'une famille MARCILLOISE intéressée par cette propriété en cas de vente ».

Le conseil municipal, approuve la remarque de M. CHEVEREAU, accepte à l'unanimité le compte-rendu après correction portée.

### **PÉNAP PLAINE DES CHÈRES ET COTEAUX : PROPOSITION DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PÉRIMÈTRE PÉNAP ET DU PROGRAMME D'ACTIONS ASSOCIÉ AU PÉRIMÈTRE**

#### ***Délibération 2018/03***

*La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains).*

*Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'actions.*

*Le périmètre PENAP est instauré avec l'accord des communes concernées, avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et après enquête publique.*

*Notre collectivité a participé sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées au travail partenarial pour la délimitation des périmètres PENAP.*

*Après avoir eu connaissance des propositions faites par les deux autres groupes d'acteurs associés dans le cadre de la concertation (agriculteurs, associations), notre collectivité a défini un périmètre d'intervention PENAP pour le territoire communal.*

*Le travail de concertation a également permis d'élaborer un programme d'actions visant à sauvegarder les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation, à maintenir et valoriser l'agriculture et à préserver les ressources environnementales.*

*Le programme d'actions est instauré avec l'accord des communes concernées et avis de la Chambre d'agriculture et de l'Office national des forêts si le périmètre comprend des parcelles soumises au régime forestier.*

*Ce programme d'actions prend la forme d'actions que les acteurs locaux pourront décliner en fonction des problématiques locales, agricoles, foncières ou environnementales, mises en évidence. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence PENAP.*

*Prévu sur trois années (2019-2021), le programme d'actions se décline en quatre grandes orientations :*

*- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations ;*

*- Viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières ;*

*- Préserver et renforcer la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager ;*

*- favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturaliste dans le projet agricole et environnemental du territoire.*

*En réponse au courrier du Département qui demande, conformément aux articles R113-20 et R113-25 du Code de l'Urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet de délimitation d'un périmètre PENAP sur notre commune et le projet d'un programme d'actions pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans ce périmètre, M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.*

Après avoir pris connaissance des objectifs de la démarche PENAP ; du projet de délimitation du périmètre de PENAP sur son territoire communal transmis par le département du Rhône ; du projet de programme d'actions transmis par le Département du Rhône.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et sur le programme d'actions pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans ce périmètre, annexées à la présente délibération.**

## **TAXE D'AMÉNAGEMENT : FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE 2018/ÉXONÉRATIONS FACULTATIVES**

### **Délibération 2018/04**

*VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;*

*VU la délibération du 06 novembre 2011, instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire au taux de 5 % et listant les exonérations facultatives accordées ;*

*M. le Maire rapporte qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le régime de la taxe d'aménagement.*

*Il propose à l'assemblée de reconduire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux de la part communale à 5 % et les mêmes exonérations délibérées en 2011, dont il donne la liste, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :*

*Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du taux à 5 % :*

**Par 03 « Abstention » et 11 voix « POUR » le conseil municipal, fixe le taux de la part communale à 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;**

Puis il demande aux élus de se prononcer sur la liste des exonérations facultatives qu'il a proposée :

**Par O1 « abstention » et 13 voix « POUR » le conseil municipal décide d'accorder les exonérations facultatives listées ci-après :**

- 1- Les locaux d'habitation et d'hébergement locatifs bénéficiant de certains prêts aidés de l'Etat, hors du champ d'application du prêt locatif aidé d'intégration et du prêt à taux zéro renforcé ;
- 2- 50% maximum de la surface excédant 100 mètres carrés pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé ;
- 3- Les locaux à usage industriel ou artisanal ;
- 4- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

### **ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. le Maire liste les courriers reçus et demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les subventions communales qui devront être inscrites au Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil a voté les subventions suivantes :

Association, organismes	Montant de la subvention attribuée en 2018	observations
CROQ & JEUX	30 000,00 €	A l'appui d'une convention
Assoc d'éducation populaire AEP	4 000,00 €	
Bibliothèque de Marcilly	600,00 €	
ADMR	3 000,00 €	
CHAMBRE DES METIERS DU RHÔNE	240,00 €	2 élèves scolarisés
LNA RADIO	200,00 €	
MFR LA PALMA	455,00 €	Pour mémoire délibération 2016/40
DIVERS	2 500,00 €	Attribués à OCCE (école coopérative scolaire) en cas de besoin sur demande justifiée
	1 350,00 €	Attribués à l'amicale des parents d'élèves SOU DES ECOLES, en cas de besoin sur demande justifiée « transport piscine »
<b>TOTAL des crédits au compte 6574</b>	<b>42 345,00 €</b>	

### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

La parole est donnée à M. BELET Georges qui indique que la clôture de l'exercice 2017 est sur le point de se finaliser et qu'au vu des réalisés de la section de fonctionnement, le résultat excédentaire au 31 décembre 2017 est en baisse d'environ 100 000 euros par rapport au résultat de 2016.

Cette diminution se justifie d'une part, par la baisse des recettes d'environ 49 000 € : notamment la dotation forfaitaire, qui ne cesse pas de diminuer et de l'augmentation

des dépenses à hauteur de 51 000 €. Pour l'instant, l'étude des comptes de dépenses n'est pas faite et il est impossible ce soir d'en justifier la hausse.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les recettes de l'état vont continuer à baisser ; avec les informations disponibles à ce jour, il semble que pour 2018 l'État compenserait les communes pour combler la perte de recettes engendrée par la suppression de la taxe d'habitation, mais rien n'est précisé pour l'instant. Sans doute que seule la première année serait subventionnée.

Pour ce qui concerne des opérations d'investissement « construction du groupe scolaire et de l'aménagement du centre bourg » qui sont lancées ; une grosse part des dépenses vont être mandatées sur l'exercice 2018; il demande donc aux élus une grande vigilance quant aux dépenses de gestion courante. Il conclut en présentant les annuités des deux emprunts en cours qui devront être budgétisées et mandatées cette année :

2018	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
emprunt	Capital à rembourser	Intérêt dus
Salle des fêtes	59 323.13 €	2 664.59 €
Groupe scolaire	71 598.91 €	36 985.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 922.04 €</b>	<b>39 650.40 €</b>

### **MTRL : PROJET DE CONVENTION DE 11 COMMUNES MEMBRES DE LA MUTUELLE DES MONTS D'OR POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES CONFÉRENCES**

*Délibération 2018/05*

M. le Maire informe les élus, que dans le cadre de la Mutuelle des Monts d'Or mise en œuvre en septembre 2016, cinq soirées spectacle-conférence autour du thème de la santé seront proposées chaque année. Trois spectacles seront organisés sur le territoire Nord (Morancé, Chasselay, Les Chères, Lissieu, Civrieux d'Azergues et Marcilly d'Azergues) et deux, sur le territoire sud (Limonest, La Tour de Salvagny, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-cyr-au-Mont-d'Or et Champagne-au-Mont-d'Or) du projet intercommunal.

La MTRL s'engage à prendre 60 % des frais engagés (prestation scénique, frais de régie son et lumière) à sa charge. Le reste à charge sera partagé à parts égales selon la répartition suivante : 3.64 % du coût des spectacles pour chacune des 11 communes. *La commune accueillante se chargera donc d'émettre un titre de recette à chacune des 10 autres collectivités.*

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention qu'il vient de présenter.

M. TISOPULOT demande la parole et interroge M. le Maire sur le contenu de cette convention qui impose les communes à participer financièrement à l'organisation de spectacles conférences ; il trouve que cette démarche est osée, car la mutuelle MTRL est une grosse entité, qui pourrait prendre l'intégralité des frais à sa charge car, pour lui, ces spectacles et conférences seront organisés dans le but de trouver de nouveaux adhérents et de faire signer de nouveaux contrats.

Mme DEROBERT-MASURE Josette s'interpose et dit qu'il s'agira d'une programmation de conférences et spectacles dédiées aux adhérents et que les sujets porteront autour du thème de la santé.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne évoque l'article 4 de la présente convention qui précise que la commune mettra à disposition gracieusement une salle de spectacle : cela pourrait s'entendre comme une participation financière. Elle ne valide pas le fait que la communication de chaque évènement organisé soit prise en charge par les élus des collectivités.

M. TISOPULOT rajoute qu'aucune durée n'est précisée, une fois signée, la collectivité devra chaque année prendre à sa charge les frais engagés pour ces évènements et, que seul un départ de Marcilly de la mutuelle intercommunale permettra de mettre un terme à cette convention. M. le Maire rappelle que la MTRL s'engage à prendre 60 % et que le reste des frais engagés sera partagé à part égale à hauteur de 3.64 % du coût des spectacles pour chacune des 11 communes, ce qui ne doit pas représenter un gros montant pour les collectivités.

M. le Maire rappelle qu'en 2016, le Centre Communal d'Action Sociale a fait la démarche d'adhérer à une mutuelle intercommunale regroupant 11 communes pour faire bénéficier aux Marcillois d'une mutuelle à des prix attractifs tout en leur apportant une meilleure garantie de remboursements. Maintenant, il souligne que si le conseil ne souhaite pas valider ladite convention, Marcilly devra quitter cette intercommunalité.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :**

**- par 04 « ABSTENTION », 02 « CONTRE » et 08 « POUR »**

**- autorise M. le Maire à signer la convention avec la MTRL, annexée à la présente, pour l'organisation de spectacles conférences ;**

**- dit que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2018 de la commune.**

### **DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL « 94 RUE DE L'ÉGLISE »**

La parole est donnée à M. BELET Georges. Il informe l'assemblée avoir reçu le référent des services des domaines qui lui a fait part de la valeur vénale d'un montant de 290 000 euros, bâtiment + cour + jardin. Aussi, il souligne avoir pris contact avec un promoteur, qui a fait une offre : maison + cour, sans le jardin, allant de 180 000 € à 200 000 €, mais il pourrait porter sa proposition jusqu'à 210 000 €.

M. TISOPULOT se dit « surpris » que l'on parle d'une offre de promoteur alors qu'il ne lui semble pas que le conseil ait pris une décision de vendre cette propriété. Il interroge M. BELET Georges à ce sujet et demande s'il peut aussi proposer des candidats. M. BELET Georges confirme effectivement qu'aucune décision n'est prise par les élus, dans ce sens, mais lui remémore ce qui avait été dit en conseil du 12 décembre, à savoir : « ... que l'adjoint aux finances étudiera la possibilité de vendre cet immeuble... ». D'ailleurs, il précise qu'il rencontre un deuxième promoteur la semaine prochaine.

Mme de PARISOT France se dit très inquiète au vu de ce qui vient d'être évoqué, plus précisément sur le fait que l'on contacte des promoteurs qui, à son sens, sont très friands de ce type d'investissement pour projeter dans du bâti ancien, une

réhabilitation en logements, elle dit s'y opposer et rappelle à l'assemblée l'historique de ce bien immobilier, souligne l'esthétique de ce bâti et la nécessité de conserver ses façades en l'état. Elle s'adresse à M. le Maire pour qu'il soit envisagé un projet respectant ce patrimoine qui est implanté dans le centre bourg et demande à ce que soit discuté aussi le devenir du jardin attenant qui pourrait être, par exemple, une future « place » où les voisins trouveraient plaisir à se rencontrer.

Mme DELATTRE QUENEY Delphine propose plutôt que ce bien soit vendu à un particulier en vue d'une réhabilitation en un seul logement, comme c'est le cas actuellement.

M. le Maire dit avoir reçu une proposition de Monsieur le curé, qui propose de faire réaliser les travaux de remise en état des pièces intérieures et évoque la possibilité de louer en contrepartie le logement, à titre gratuit.

M. BLANCHON Frédéric dit qu'après avoir fait visiter les lieux par des entreprises, les travaux de remise en état représenteraient une grosse dépense, car l'état actuel est à la limite de l'insalubrité et la mise en location gratuite ne serait pas une solution à retenir.

M. le maire confirme que l'élaboration du budget primitif 2018 sera l'élément moteur pour une prise de décision du conseil municipal : vendre ou remettre en état pour relouer.

**Ajout : PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET SEMCODA POUR UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE PAR « SEMCODA » SUR LES DÉPENSES DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS COLLECTIFS « SEMCODA »**

*Délibération 2018/06*

M. le Maire dit que pour permettre la réalisation de nouvelles constructions projetées « au bourg » par SEMCODA (18 logements collectifs), le SYDER, délégué par la collectivité, programmera des travaux de raccordement électrique qui feront l'objet d'une extension du réseau public. Il informe l'assemblée d'un courrier de SEMCODA qui a accepté de participer financièrement à ces dépenses à hauteur de 20 000 €. Pour ce faire, une convention doit être rédigée, puis signée des deux parties, il en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention présentée dont exemplaire en annexe à la présente ;
- dit que les crédits de dépenses et recettes seront prévus au budget primitif 2018 de la commune.

**Ajout : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AU SEIN DE LA COMMISSION PCAET ET DE LA COMMISSION PLH**

M. le Maire dit que le 31 janvier dernier, le bureau de la CCBPD a décidé la nécessité de créer deux nouvelles commissions pour le PCAET et le PLH et que pour chacune de ces commissions, un référent communal doit être désigné.

M. TISOPULOT demande la signification de ces abréviations.

M. le Maire dit que :

**- PCAET signifie Plans Climat Air Energie territorial**

*C'est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. L'échelle du bassin de vie étant la plus appropriée pour la mise en place des PCAET, les territoires de projet sont également encouragés à adopter un PCAET, cela de manière volontaire.*

**- PLH signifie Programme Local de l'Habitat**

*Le programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets de politiques mise en œuvre.*

M. le Maire se propose en tant que référent communal de la commission PCAET et présente la candidature de M. BELET Georges pour être référent de la commission PLH.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les propositions de candidatures faites par M. le Maire.**

**DIVERS**

**- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES :**  
**Actualisation des listes des groupes de travail et des commissions**

M. le Maire dit avoir reçu les listes et les porte à la connaissance de l'Assemblée, il souligne que pour certaines listes, il n'y a pas de référent communal, mais que si des élus (*obligation d'être élu municipal*) sont intéressés, leurs nom et coordonnées peuvent être ajoutés.

Groupe de travail finances et moyens humains : pas de référent communal,

Groupe de travail patrimoine immobilier et matériel : pas de référent communal,

Groupe de travail économie : M. BELET Georges représente MARCILLY,

Groupe de travail voirie : M. BLANCHON Frédéric représente MARCILLY,

Groupe de travail enseignement, sport, gymnase : pas de référent communal,

Commission OM déchetteries : pas de référent communal, M. TISOPULOT Patrick se propose de représenter MARCILLY,

Commission référents déchets 32 communes : M. DUMOULIN André représente MARCILLY,

Groupe de travail développement durable : Mme GOUBEAU Ghislaine représente MARCILLY,

Groupe de travail tourisme : Mme DEROBERT-MASURE Josette représente MARCILLY,

Groupe de travail aménagement de l'espace : urbanisme, PLH, SIG, gens du voyage : pas de référent communal, M. DUMOULIN André se propose pour représenter MARCILLY,

Groupe de travail communication : pas de référent communal

Groupe de travail petite enfance : pas de référent communal, Mme GEFFROY Marie-Jeanne se dit surprise de ne pas être inscrite, elle souhaite que ses coordonnées soient ajoutées,

Groupe de travail piscine, natation : pas de référent communal,

Groupe de travail transports, déplacements : MM. BELET Georges et DUMOULIN André représentent MARCILLY,



Groupe de travail domaine des communes animations : pas de référent communal,  
Groupe de travail enfance jeunesse : Mme GEFFROY Marie-Jeanne représente MARCILLY

Groupe de travail agriculture et aménagement rural : pas de référent communal,  
Commission transversale environnement : Mme DEROBERT-MASURE Josette représente MARCILLY

Commission transversale économie : pas de référent communal,  
Commission transversale initiatives nouvelles : pas de référent communal,  
Commission transversale social : Mme DEROBERT-MASURE Josette représente MARCILLY,

Commission voirie technique : pas de référent communal,

#### **- PROJET GARDERIE PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE**

La parole est donnée à Mme GEFFROY Marie-Jeanne qui a reçu dernièrement une jeune personne de la commune, diplômée dans l'éducation de jeunes enfants, qui souhaitait présenter son projet pour créer une structure de garderie périscolaire et extra-scolaire (les mercredis et les vacances scolaires). M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes ayant la compétence si, une création de structure est envisageable, ce sera sous l'égide de la CCBPD.

#### **- GRDF : DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS GAZPAR**

La parole est donnée à M. BLANCHON Frédéric, qui informe les élus que GRDF déploiera sur la commune dans le courant 2018 les compteurs de gaz communicants. Ces compteurs seront installés chez les clients raccordés au réseau de distribution de gaz naturel. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, le compteur Gazpar a pour objectif de faciliter la compréhension des consommations. Les consommateurs pourront accéder à leurs données quotidiennement, via un espace personnalisé et sécurisé sur le site de GRDF. Les données mensuelles de consommation seront, quant à elles, directement transmises au fournisseur d'énergie, quel qu'il soit. Les clients concernés recevront en temps voulu, différents courriers précisant l'entreprise missionnée, le jour et l'heure de l'installation et toute la procédure à suivre après ce changement de compteur.

Il précise qu'une convention avait été signée en 2014 entre GRDF et la commune pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télé-relève. Au vu des équipements présents alentour, cette installation n'est plus requise.

Avant de clore le sujet, M. BLANCHON Frédéric précise qu'ENEDIS fera de même avec les compteurs LINKY et qu'un rendez-vous de présentation a été arrêté au 1<sup>er</sup> mars afin d'obtenir les informations nécessaires à ce déploiement, prévu sur le printemps 2018.

#### **- COMMISSION COMMUNALE « ECO-CITOYENS » : désignation officielle des membres de la commission**

Mme GOUBEAU Ghislaine donne la liste définitive des membres de la commission « Eco-citoyen » :

- Mmes GEFFROY Marie-Jeanne, DEROBERT-MASURE Josette, DELATTRE-QUENEY Delphine, GOUBEAU Ghislaine, LAGARDE Andrée, ESCALA LESEUR Jany et MM.

BLANCHON Frédéric, BERNIÉ Emmanuel, ROYER Pierre, BERGER André, RATAIL Jean-Louis, GRAILLE Louis.

Elle souligne que MM. TISOPULOT Patrick, GOUBEAU Sylvain et ROUGEMONT Yannick, membres actifs de la commission, ont décidé de se retirer tout en souhaitant continuer à apporter leur aide avec plusieurs autres bénévoles lors des manifestations organisées dans le cadre des fiches d'actions.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la composition de la commission.

**- MUTUALISATION : PROJET PLAINE & MONT - PROPOSITION DE DÉFINITION DES DOMAINES POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR UNE ACTION GROUPEE DES COMMUNES ENGAGÉES**

M. le maire informe l'assemblée que six communes : LIMONEST, LISSIEU, CHASSELAY, CIVRIEUX D'AZERGUES, LES CHERES et MARCILLY D'AZERGUES entament aujourd'hui une réflexion ayant pour sujet une coopération intercommunale. Elle pourrait être formalisée par l'élaboration d'une charte définissant les domaines et les pratiques de travail en commun. Cela conduirait à la mise en place d'un fonctionnement en commun, se traduisant par un partage d'expériences, une gestion par projet et la mise en place de groupes de travail, dont la composition serait adaptée au sujet traité.

Il porte à la réflexion des membres du conseil municipal, une liste de différents thèmes qui pourraient être mutualisés.

Il donne en exemple, une idée évoquée par M. BLANCHON, de mutualiser avec trois autres communes une prestation de service de nettoyage des voies ; si ce projet aboutissait, la commune propriétaire d'une balayeuse mettrait à disposition le matériel et le personnel pour un montant facturé à 45 €/heure.

M. le Maire dit être persuadé qu'une gestion intercommunale sur certains postes de gestion courante, pourrait faire faire des économies à notre petite commune. Il demande donc aux élus de réfléchir sur le sujet qui sera abordé lors d'une prochaine réunion de conseil.

**- SYDER : CHARGES 2018**

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le dossier relatif aux charges dues par la collectivité au SYDER pour l'exercice 2018.

Montant total des opérations :	593 727.22 €
Quote part de Marcilly de l'année :	56 920.06 €
Participation du SYDER à déduire :	26 633.93 €
Annuité résiduelle à recouvrer pour Marcilly:	30 286.13 €

Sans changement de mode de financement, les élus optent pour la fiscalisation.

**COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**

**1- INTERCOMMUNALITE**

CCBPD : Réunion « petite enfance » en date du 06 février 2018

Mme GEFFROY Marie-Jeanne donne les points essentiels.

Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF (contrat de 3 ans) : la CCBPD est entrain de réceptionner toutes les données des communes concernées ; après vérification de l'intégralité des fiches d'action reçues, un comité « bilan » se réunira en avril avec les élus concernés. La signature du nouveau CEJ s'effectuera en septembre, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Projet handicap : ce projet concerne les crèches de Chessy, Anse et Porte des Pierres Dorées, ainsi que les quatre relais d'assistantes maternelles.

La volonté des porteurs du projet est de mieux maîtriser l'accueil des enfants en situation de handicap, de partager une réflexion et des approches pédagogiques entre les différentes structures, de façon à proposer sur notre territoire une offre plus lisible pour les familles concernées. La « souris verte », association lyonnaise spécialisée dans l'accompagnement de la différence, a été retenue sur l'axe formation pour 2018. Des ateliers à thèmes ont été proposés aux professionnelles des crèches et assistantes maternelles, qui ont fait preuve d'une bonne motivation, avec déjà une répercussion sur le terrain.

Le constat révèle tout de même que peu d'enfant porteur de handicap fréquentent des structures collectives petite enfance.

La nuit de l'eau : elle aura lieu le samedi 17 mars 2018, cette manifestation est portée dans le cadre de la démarche UNICEF et est ouverte à toutes les communes. Des flyers seront distribués aux familles par le biais des écoles.

La journée de l'Enfance 2018 sera sur le thème du handicap, de la différence et du bien vivre ensemble se déroulera le samedi 24 mars.

Journée des Conseils Municipaux des Jeunes : est arrêtée à la date du 28 avril 2018 à la CCBPD. Cette manifestation est ouverte à toutes les communes, y compris celles qui n'ont pas de conseil municipal des jeunes, mais qui sont dans la réflexion pour en créer un, ce sera un échange d'expérience.

Elle rappelle le voyage à Paris prévu le 30 mai, auquel nos jeunes élus Marcillois participeront.

#### CCBPD : Réunion du Conseil Communautaire en date du 07 février 2018

M. le Maire dit que le débat d'orientation budgétaire était l'objet de la réunion. Au même titre que la commune, les recettes baissent et les dépenses augmentent ; malgré cela, il sera proposé de maintenir les taux d'imposition au budget primitif 2018.

## **2- SYNDICATS**

#### Syndicat de gendarmerie : réunion du comité en date du 25 janvier 2018

Aucun délégué n'a pu se rendre à cette réunion.

## **3- COMMISSIONS**

#### Commission « agenda 21 » : réunion du 15 janvier 2018

Mme GOUBEAU Ghislaine dit qu'il s'agissait de la réunion trimestrielle. De nouvelles personnes bénévoles ont intégré l'équipe. Il a été évoqué la création d'une association qui permettrait une gestion plus facile. Bilan positif pour la manifestation du dimanche 04 février où 70 personnes étaient présentes pour la projection du film « Demain ».

Elle rappelle que les prochaines actions concerneront le broyage, le jardin partagé et la ballade botanique.

Commission « relation information » : réunion du 23 janvier 2018

Mme GEFROY Marie-Jeanne dit qu'une nouvelle organisation des réunions de hameau a été arrêtée. Désormais les habitants de plusieurs hameaux seront conviés ensemble, ce qui permettra de les rencontrer tous les deux ans. Elle propose de tester un nouveau lieu de rendez-vous : la salle de la gare. Les hameaux concernés pour cette année sont :  
Vendredi 30 mars 2018 à 18 h 30 : Hameaux de la Ferrandière et de la Bernardière  
Vendredi 01 juin 2018 à 18 h 30 : Hameaux le Nelly, les Bottières, la Forêt  
Vendredi 28 septembre 2018 à 18 h 30 : Hameaux Bramefond, Montessuy, les Perrières.

Il a été proposé la remise en état de 6 panneaux d'affichage et un nouveau positionnement sur certains lieux de la commune.

Mme GEFROY Marie-Jeanne fait un appel « à l'aide » auprès des élus pour la distribution du gros bulletin dans les boîtes aux lettres des administrés, car ils sont très lourds. Elle aimerait avoir plus de personnes volontaires fin 2018 début 2019.

Commission « voirie bâtiment » : réunion du 24 janvier 2018

M. BLANCHON Frédéric dit que des projets ont été listés et qu'il reste en attente de devis pour donner ces prévisions à la préparation du budget.

Reste à l'étude la mise en place de la borne escamotable à l'entrée du city stade.

Commission « urbanisme » : réunion du 13 février 2018

La commission a examiné 04 dossiers :

**PERMIS DE DÉMOLIR (1)**

**PD 69.125.18.0001**

**ZONE UH**

Démolition d'un hangar agricole

Dossier reçu le 01/02/2018

**Dossier envoyé à la préfecture et aux ABF le 02/02/2018**

**Report de délais d'instruction 4 mois (périmètre ABF) le 13/02/2018.**

Remarques de la commission :

Avis favorable

**PERMIS DE CONSTRUIRE (3)**

**PC 69.125.18.0002**

**ZONE UA**

Construction d'une maison individuelle

Dossier reçu le 02/02/2018

**Dossier envoyé à la préfecture et aux ABF le 02/02/2018**

**Report de délais d'instruction 4 mois (périmètre ABF) le 02/06/2018.**

Remarques de la commission :

Deux pièces complémentaires seront demandées au pétitionnaire.

**PC 69.125.18.0003**

**ZONE UC**

Construction de trois maisons jumelées

Dossier reçu le 05/02/2018

**Dossier envoyé à la préfecture et aux ABF le 13/02/2018**

**Report de délais d'instruction 4 mois (périmètre ABF) le 05/06/2018.**

Remarques de la commission :

Des précisions seront demandées équivalant à des pièces complémentaires. L'accès au chantier impérativement par la servitude et non pas par l'impasse boniface qui est du domaine privé.

**PC 69.125.18.0004**

**ZONE NH**

Démolition/reconstruction à l'identique de la maison actuelle et demande d'extension

Dossier reçu le 12/02/2018

**Dossier envoyé à la préfecture et aux ABF le 13/02/2018**

**Envoi aux concessionnaires, le 13/02/2018**

**Report de délais d'instruction 4 mois (périmètre ABF) le 12/06/2018**

Remarques de la commission :

Une pièce complémentaire sera demandée aux pétitionnaires. La commission émet un avis favorable mais reste dans l'attente de l'avis des concessionnaires.

#### **4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Néant

#### **5- CCAS**

La préparation du goûter-spectacle prévu en avril 2018 est en cours.

#### **6- AUTRES**

Conseil d'école : réunion du 31 janvier 2018

Mme GEFROY Marie-Jeanne dit que les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 étaient à l'ordre du jour. Après une consultation des membres et un vote à main levée, le conseil d'école, par 1 voix « CONTRE », zéro « ABSTENTION » et 08 voix « POUR » demande un retour aux anciens rythmes scolaires soit 4 jours de 6 heures de travail répartis comme suit :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Construction d'un groupe scolaire : M. le Maire dit que la réunion de démarrage des travaux a eu lieu le 02 février 2018.

Mme DELATTRE QUENEY Delphine demande qu'une réunion de la commission « nouvelle école » soit prévue ce printemps.

Télétransmission des actes en Préfecture (délibérations, arrêtés, conventions, tous documents se rapportant aux finances locales) : M. le Maire dit que la mise en service est effective depuis le 08 février.

### **POUR INFORMATION**

**Prochaines réunions datées**

**CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 13 MARS 2018 à 20 h 30

MARDI 27 MARS 2018 à 20 h 30 (budget)

MARDI 10 AVRIL 2018 à 20 h 30

**CCAS**

MARDI 27 MARS 2018 à 19 h 45 (budget et organisation de l'après-midi « théâtre » destiné aux aînés de la commune)

**AUTRES**

Néant

**Prochaines réunions à prévoir**

Commission « urbanisme » : le 13 mars 2018, le 10 avril 2018, horaire à définir,

Commission « éco-citoyen » : le 05 mars 2018 à 20 h en mairie,

Commission « finances » : le 08 mars 2018 à 20 h, le 20 mars 2018 à 20 h en mairie.

Réunion des adjoints : le 20 février 2018 à 9 h en mairie

*Fin de séance : 23 heures*